

FRANCHE COMTE

Bulletin N° 17 – Semaine 30 – 3 pages

Stades

En dehors des secteurs tardifs où les baies ont encore la taille d'un pois, le stade fermeture de grappe est atteint dans bon nombre de parcelles du réseau depuis 10-15 jours.



Pluies du 17 au 23 juillet :

L'épisode pluvieux du 20 juillet a apporté des cumuls généralement compris entre 1 et 4 mm.
En Haute-Saône : 5mm le 23 juillet.

Prévisions du 25 au 30 juillet :

L'anticyclone arrive enfin avec une montée progressive des températures jusqu'à vendredi où des maximales de 32-33°C devraient être atteintes.
Cependant, il s'agit d'un court répit car une nouvelle dégradation est annoncée pour la fin de la semaine. *Source Météo France*

Mildiou

Situation au 23 juillet

✓ **Feuilles** : les sorties de taches les plus récentes correspondent aux contaminations du 13 au 15 juillet. Les symptômes se concentrent sur jeunes feuilles et entre-cœurs. La situation est très hétérogène d'une parcelle à l'autre en fonction de l'historique de protection, de l'état sanitaire et du rognage. Les taches issues des contaminations du 20 juillet seront visibles dès cette fin de semaine.

✓ **Grappes** : les symptômes de rot brun qui apparaissent depuis la semaine dernière dans certaines parcelles ont pour origine les épisodes pluvieux de début juillet. Les contaminations du 13 et du 20 juillet commenceront à s'exprimer dans les prochains jours.

Même si la fréquence d'attaque peut être importante dans certaines parcelles, dans la majorité des cas l'intensité d'attaque reste à ce jour faible (quelques baies) sauf exceptions.

Le vignoble de Haute-Saône paraît épargné.

Evaluation du Risque

En secteurs précoces, les contaminations sur grappes à ce stade restent possibles mais elles seront limitées. L'objectif est maintenant de préserver le feuillage afin d'assurer une bonne maturation. En secteurs tardifs, des attaques significatives sur grappes sont toujours possibles.

Malgré les quelques jours de temps sec qui offrent un certain répit, la présence très régulière de taches fructifiées au vignoble maintient un niveau de risque élevé.

Vigne

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Oïdium

Globalement, la situation oïdium s'est encore sensiblement dégradée depuis la semaine dernière essentiellement dans le vignoble jurassien. Ainsi en l'espace de 3 semaines, la proportion de parcelles indemnes dans le réseau a encore diminué (3 parcelles sur 12 renseignées). Dans le même temps, les intensités ont augmenté atteignant parfois 10% en moyenne pour une parcelle.

La pression exercée par l'oïdium demeure très élevée et nécessite une surveillance régulière.

Concernant la gestion de l'oïdium en fin de campagne, la règle de décision reste la même que les années précédentes : un bilan sanitaire doit être réalisé dans chaque parcelle en fin de persistance d'action de l'application effectuée au stade fermeture, soit 10 à 21 jours après ce stade selon la nature du fongicide utilisé. Ce comptage effectué sur 100 grappes (20 ceps x 5 grappes répartis sur l'ensemble de la parcelle) permet d'estimer le niveau d'attaque de l'oïdium sur grappes et de définir la conduite à tenir :

Rappel de la règle de décision Oïdium de fin de campagne

- **Si nombre de grappes touchées < 5% : fin de risque de contaminations significatives sur grappes**
- **Dans le cas contraire, le risque de progression de la maladie persistera jusqu'au début véraison.**

Compte-tenu de la pression de l'année, cette observation devra être particulièrement méticuleuse et concerner toutes les parcelles de l'exploitation.

Sur les parcelles du réseau, à l'heure actuelle, 1 parcelle sur 2 présente moins de 5% de grappes attaquées

Black-rot

Quelques symptômes sur grappes sont de nouveau apparu depuis la semaine dernière dans tous les secteurs du vignoble. La pression paraît plus élevée cette année qu'habituellement.

La sensibilité des grappes vis-à-vis du black-rot décline jusqu'à début véraison.

Vers de Grappe

➤ **2^{ème} génération** : Les vols de cochylys diminuent sans toutefois se terminer.

Les vols d'eudémis restent très timides. Les pontes sont toujours très discrètes (maxi 2 pontes pour 100 grappes). Quelques perforations (majoritairement cochylys) sont de nouveau noté ce début de semaine, avec un maximum de 6 perforations sur une parcelle du secteur Nord.

Cicadelle Flavescence Dorée

Les premières formes adultes de cicadelle de la flavescence dorée ont été observées le 19 juillet.

Rappel : conformément à la réglementation, une lutte obligatoire contre la cicadelle de la Flavescence dorée doit être mise en œuvre dans les cas suivants :

- en parcelles de vignes mères de greffons et de porte-greffes où **la 3^{ème} et dernière intervention sera positionnée fin juillet-début août.**

- en pépinières où la couverture insecticide sera maintenue jusqu'à la disparition complète des adultes.

PROCHAIN BSV : mardi 31 juillet

Pour plus d'informations sur les maladies et ravageurs, nous vous invitons à vous reporter au guide de la viticulture durable de Bourgogne accessible sur :

<http://www.sl.chambagri.fr/votre-vignoble-et-votre-vin/95-guide-technique-viticulture-durable-de-bourgogne>

ou directement : <http://fr.calameo.com/read/0002002449e2bd5ddc468>



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté et rédigé par la Société de Viticulture du Jura en collaboration avec la Chambre d'agriculture de Côte d'Or et le SRAL Bourgogne, à partir des observations réalisées par : Société de Viticulture du Jura – Coopérative Terre Comtoise – Interval – Vignoble Guillaume – Domaine Les coteaux de Champlitte

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAFC dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.